



## **CHARTRE DE L'ADHERENT DU S.V.T.T**

Je m'engage à :

1. faire de chaque rencontre sportive, peu importe l'enjeu, un moment privilégié, une sorte de fête
2. me conformer aux règles et à l'esprit du sport pratiqué
3. respecter mes adversaires comme moi-même
4. accepter les décisions des arbitres ou des officiels (bénévoles) sachant que, comme moi, ils ont droit à l'erreur, mais font tout pour ne pas la commettre
5. éviter la méchanceté et les agressions dans mes actes ou mes paroles
6. ne pas user d'artifices ni de tricherie pour obtenir le succès
7. rester digne dans la victoire, comme dans la défaite
8. aider chacun par ma présence, mon expérience et ma compréhension
9. être un véritable ambassadeur du tennis de table en aidant à faire respecter autour de moi et les principes ci-dessus
10. respecter le matériel mis à disposition, notamment les tables en prenant soin de leurs roulettes. De plus, le respect du matériel suppose l'installation et le rangement, que ce soit pendant les entraînements ou les compétitions
11. arriver à l'heure convenue notamment lors des compétitions à l'extérieur

### **LORS DES ENTRAÎNEMENTS OU DES COMPÉTITIONS, NE SONT PAS ADMIS**

- un comportement violent, obscène, abusif, ou illégal
- toute insulte
- d'essayer de créer un avantage pour soi-même ou un désavantage pour les autres en détournant les règles
- tout écart de langage excessif
- toute brutalité, et tout ce qui empêche le bon déroulement de la compétition que ce soit envers les autres joueurs, les officiels ou les spectateurs
- la désobéissance envers un entraîneur ou un dirigeant

### **LES GESTES QUI COMPTENT**

- Saluer l'Adversaire et les Arbitres à la fin d'une rencontre.
- Tendre la main à un Adversaire.
- Discuter calmement à la fin d'un match avec l'Adversaire et les Arbitres.

**Nom du joueur ou de son représentant légal**

**Date et signature**

**Lu et approuvé**

**VEUILLEZ SIGNER AU RECTO ET AU VERSO, SVP**



# REGLEMENT INTERIEUR

## Activité sportive :

L'accès aux lieux d'entraînement et de compétition est réservé aux adhérents. Les spectateurs devront utiliser la mezzanine du gymnase.

La pratique du tennis de table se déroule exclusivement selon les horaires planifiés et communiqués en début de saison.

Aucune activité sportive n'est possible sans l'encadrement d'un adulte membre du club et habilité par le Bureau.

Le capitaine d'équipe est chargé de l'application du présent règlement lors des compétitions par équipes.

Le capitaine d'équipe est responsable de la feuille de match qu'il transmettra au plus tard sous 24 heures.

S.V.T.T. décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens personnels.

## Cotisation – Frais :

Le montant des cotisations est fixé par le Bureau et communiqué en Assemblée Générale aux adhérents.

Le paiement de la cotisation doit s'effectuer lors de l'inscription. Un certificat médical récent doit être fourni le plus rapidement possible.

Tout joueur non à jour de sa cotisation ou n'ayant pas fourni de certificat médical se verra interdire l'accès aux activités du club.

Un joueur ayant muté ne fera plus parti des adhérents à compter de la date de mutation.

Les frais d'inscription aux épreuves individuelles du critérium fédéral sont à la charge du participant.

Le club ne participe pas aux frais de déplacement. A ce titre, les joueurs, ou parents de joueur, s'obligent à se répartir les déplacements lors des compétitions ou des stages.

## Tenue vestimentaire du joueur :

Chaussures de sport (adaptées à la pratique du sport en salle), maillot et short sont exigés pour l'exercice du TT.

Les joueurs inscrits en compétition doivent utiliser la tenue « S.V.T.T » qu'ils peuvent acheter auprès du Président.

Le port de la tenue est obligatoire pour les joueurs lors des compétitions fédérales sous peine de sanction. (Suspension pouvant aller à l'interdiction de jouer plusieurs rencontres ou matchs) .

## Comportement :

Le joueur doit respecter la charte du club tant avec ses adversaires que ses partenaires.

Il doit faire preuve d'un comportement sportif et ne doit pas perturber le fonctionnement des compétitions.

Il est interdit de consommer de l'alcool et de fumer dans les locaux mis à disposition du club.

Interdiction lors des entraînements d'utiliser smartphone et jeux vidéo (idem lors des compétitions).

## Sanctions :

Interdiction formelle aux adhérents de SVTT de s'entraîner/ou taper la balle en dehors de l'association /ou dans un autre club labellisé/homologué FFTT sous peine d'exclusion/ou renvoi immédiat sans remboursement de la totalité ou partiel de la cotisation versée par le joueur.

Une amende forfaitaire sera appliquée en cas d'absence non signalée à une compétition à laquelle un joueur est inscrit.

Le non respect du règlement intérieur fera l'objet de sanction pouvant aller de l'avertissement à la radiation sur décision du bureau, comme stipulé dans les statuts (art. 7).

Votre choix d'être titulaire, vous engage à participer à toutes les compétitions officielles du calendrier élaboré par la ligue. Seules les absences justifiées (maladie, blessure, cas de force majeur) seront acceptées. En cas d'absence injustifiée, si aucun remplacement n'est possible, et le délai de prévenance d'une semaine non respecté, la sanction financière facturée au club (environ 30€) sera intégralement refacturée au joueur indélicat. Sans règlement de cette facture, le joueur ne pourra plus participer aux compétitions.

**Nom du joueur ou de son représentant légal**

**Date et signé (Lu et approuvé)**

**VEUILLEZ SIGNER AU RECTO ET AU VERSO, SVP**